042-214203184-20230609-D20230906-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/06/2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE



Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON EN FOREZ

Délibération n° D20230906-14 Du 09 juin 2023 ASSOCIATION DES CLASSARDS D'USSON-EN-FOREZ DEMANDE SOUTIEN FINANCIER

| Nombre de membres | | | Date de la convocation | 02.06.2023 | |
|-------------------------------------|----|---------|------------------------|------------------|------------|
| Afférents au conseil municipal | 15 | | | Date d'affichage | 02.06.2023 |
| En exercice | 15 | | | | |
| Qui ont pris part à la délibération | 10 | Pouvoir | 3 | | |

L'an deux mille vingt-trois, le neuf du mois de juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H - FOLLEAT J - GALLON-M - RIVAL N - DELORME D - BRIAND-S - MAILLET-BERT P - CHATAING-P - BONNEVAUX V - PITAVY-A - DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L - PAULET N - MOUTON-J (10)

Absents: GALLON M – BRIAND S – CHATAING P - PITAVY A – MOUTON J (5)

Secrétaire : Josette FOLLÉAT

ASSOCIATION DES CLASSARDS D'USSON-EN-FOREZ DEMANDE SOUTIEN FINANCIER

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande de soutien financier adressée à la mairie par l'association des classards d'Usson-en-Forez. Il demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres présents, avec 1 abstention :

- Décide l'octroi d'une subvention de 175 € ;
- Autorise le Maire à signer tout document à intervenir.

Ont signé au registre tous les membres présents. Fait à Usson en Forez, le 12 juin 2023.



| Hervé BÉAL, Maire | Josette FOLLÉAT, secrétaire de séance |
|-------------------|---------------------------------------|
| | |
| | |
| | |
| | |